



AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL NO. 153-2014

MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME NO. 125-2007

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du Règlement final no. 153-2014 – Modifiant le Règlement concernant le Plan d'urbanisme no. 125-2007.

Visant à permettre la réalisation d'une aire de services aux abords de la sortie 261 de l'autoroute Jean-Lesage, de séquencer le développement urbain et de modifier les limites du périmètre d'urbanisation.

Donné à Val-Alain le 17 juillet 2014.

Caroline Fortin, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 juillet 2014 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juillet 2014.

Signé : _____
Caroline Fortin, directrice générale